



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

par une association loi 1901

À déposer **avant le 15 mars 2025** au secrétariat du Maire

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt du dossier :

Date d'instruction du dossier :

MONTANT DE SUBVENTION DEMANDÉE

	La présente demande concerne *	Montant sollicité Année N
Subvention de fonctionnement		
Subvention d'investissement		
Subvention pour action spécifique		

*** Faire un dossier par type de subvention**

	Montant attribuée année N-1
Subvention de fonctionnement	
Subvention d'investissement	
Subvention pour action spécifique	

**Montant de subvention proposé
en Commission vie associative :**

Chère Présidente, cher Président,

Peuvent demander une subvention municipale, les associations qui présentent un intérêt communal ou intercommunal dans leur objet, leurs activités ou les actions qu'elles mettent en œuvre.

Une Commune n'a pas vocation à financer des associations qui thésaurisent leurs ressources de façon excessive.

Les comptes financiers, ainsi que le niveau de trésorerie ou de provisions, seront examinés avant décision d'attribution. Il sera donc nécessaire que vous fournissiez le montant de la trésorerie de l'association le mois précédent le dépôt du dossier.

Chaque subvention est votée annuellement en Conseil Municipal.
Il n'y a aucune automaticité de reconduction d'une subvention d'une année sur l'autre.

La Commune alloue des avantages en nature aux associations (prêt de salle, entretien, chauffage, mise à disposition de matériel ou de personnel, ...) qui sont appelés « contributions volontaires » et qui constituent aussi, d'une certaine façon, des subventions.

Pour 2025, il est demandé aux Présidents des associations demandant une subvention de bien séparer, dans des dossiers différents (donc jusqu'à 3 dossiers complets distincts) :

- la subvention de fonctionnement
- des subventions d'investissement
- des subventions pour des actions spécifiques.

La Municipalité demande aux associations de présenter de façon détaillée les actions spécifiques envisagées. Nous souhaitons que les actions subventionnées répondent de plus en plus à des logiques de projets, clairement identifiables au service de nos administrés.

Nous vous remercions d'apporter le plus de précisions possibles dans vos dossiers et de solliciter notre service vie associative pour toute question ou difficulté.

J'attire votre attention sur un problème réglementaire relevé l'année dernière par le Trésor public. Le nom de l'association sur le RIB doit obligatoirement être exactement le même que sur le document SIRET émis par l'INSEE.

Merci de vérifier ce point, et si votre association est concernée, il vous appartiendra de faire le nécessaire auprès de votre banque ou de l'INSEE.

Les dossiers sont à nous transmettre en format papier, avec toutes les annexes nécessaires.

Dans l'attente, nous vous assurons de notre meilleure considération.



Joël LEVI-VALENSI
Maire de Saint-Cannat

PIÈCES À FOURNIR

Attention, les dossiers doivent obligatoirement être complets

	Complet ?
La lettre sollicitant une subvention municipale , adressée à l'attention de Monsieur le Maire, motivante et précisant l'objet de la demande et le montant sollicité.	
Pour les associations utilisatrices des salles communales, joindre la liste des encadrants (éducateurs et animateurs, bénévoles ou salariés), qui interviennent dans la salle municipale mise à disposition.	
Les statuts de l'association à jour de toute modification déclarée en Préfecture .	
Le récépissé de déclaration de création de l'association en préfecture ou sous-préfecture (<i>s'il n'a pas déjà été fourni</i>).	
Le procès-verbal de la dernière assemblée générale	
Un Relevé d'Identité Bancaire (voir page 5) avec le même nom d'association que sur le document SIRET de l'INSEE	
Une attestation d'assurance en responsabilité civile	
Les documents financiers : <ul style="list-style-type: none"> • Compte de résultat N-1 • Bilan financier des manifestations de l'année N-1 • Factures des investissements subventionnées en année N-1 	
Budget prévisionnel de fonctionnement de l'année en cours	
La présentation des investissements ou des actions spécifiques, <ul style="list-style-type: none"> - Budget prévisionnel - Devis 	
Le montant de la trésorerie le mois précédent de dépôt du dossier	
La déclaration sur l'honneur, datée et signée	
Le contrat d'engagement républicain, daté et signé	
La charte écocitoyenne, datée et signée	

1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom :

N° SIREN ou SIRET (obligatoire) :

Adresse du siège social :

But de l'association :

2. PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER DE SUBVENTIONS

Nom :

Prénom :

Tel :

Email :

Fonction au sein de l'association :

3. COMPOSITION DU BUREAU

	Président	Trésorier	Secrétaire
Nom			
Prénom			
Téléphone			
Email			

4. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres minimum / maximum prévu par les statuts le cas échéant :

Minimum :

Maximum :

Liste des membres du CA (Nom, prénom et fonction éventuelle au sein de l'association) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. PERSONNELS & ADHÉRENTS

Nombre de salariés :

Nombre d'adhérents :

Nombre d'adhérents résidant à Saint-Cannat :

5. UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Lister le(s) local(ux) municipal(ux) utilisé(s) par l'association et préciser le volume horaire annuel d'occupation de chaque salle :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. SUBVENTIONS PERÇUES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Cocher les cases correspondantes

	Commune de Saint-Cannat	Métropole Aix-Marseille	Département des Bouches-du-Rhône	Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Autres
2021					
2022					
2023					
2024					

Une demande d'avance a-t-elle été formulée ? Oui Non

8. RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Agrafer ici le RIB de l'association, (qui doit correspondre à votre dénomination SIRET)

7. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné :

Représentant légal de l'association :

Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Certifie exactes les informations du présent dossier.

S'engage à respecter la charte éco-citoyenne dans le cadre des événements organisés par l'association (*voir Annexe 1 en page 13*).

Demande une subvention de €, qui sera utilisée selon l'objet social de l'association.

Fait à Saint-Cannat, le :

Signature

Cachet de l'association

Evaluation financière des mises à disposition des équipements municipaux

Mise à disposition	Tarif applicable
Équipement municipal (salle ou terrain sportif)	20 € /heure
Piscine municipale	20€ /heure
Bureau	1 500€ /an
Véhicule	80€ /demi-journée
Matériel technique (table, chaise, estrade,...)	Forfait : 50€ /jour

Pour information, l'assistance par un personnel municipal est valorisée à 20 €/h.

COMPTE DE RÉSULTAT 2024 (année civile)

(Ne pas indiquer les centimes d'euros)

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
60- Achats liés à l'activité		70- Vente de Produits finis, prestations de services	
Achat de spectacles		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation,...)		Prestations (CAF, MSA,...)	
Fournitures non stockables (eau, énergie, électricité)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement (tout équipement dont le prix est inférieur est à 600 euros pièce HT)		Divers :	
Fournitures administratives (bureau, informatique,...)		74- Subventions	
Fournitures spécifiques liées à l'activité		État	
Divers :		Région(s)	
61- Services extérieurs		Département(s)	
Sous-traitance générale		Commune(s) : Saint-Cannat	
Locations mobilières et immobilières		Métropole / Territoire du Pays d'Aix	
Entretien et réparation		Divers :	
Assurances		75- Vie sociale de l'association	
Documentation et formation des bénévoles		Cartes de membres, cotisations	
Divers :		Partenariat, sponsors, mécénat	
62- Autres services extérieurs		Divers :	
Honoraires		76- Produits financiers	
Information, publicité, publication		77- Produits exceptionnels	
Déplacements, missions et réceptions		78- Reprise sur amortissements et provisions	
Frais postaux et de télécommunication		79- Transferts de charges	
Services bancaires			
Divers :			
63- Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			

Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel			
Salaires bruts (salaire net + charges salariales)			
Charges sociales (charges patronales)			
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante			
SACEM, SACD			
Bourses accordées aux adhérents (remise de cotisations)			
Divers (adhésion à une fédération,...)			
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotations de l'exercice			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Engagements à réaliser			
Total Charges		Total Produits	
Excédent		Déficit	
Trésorerie à l'issue de l'exercice comptable			
86- Emplois des contributions en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens, locaux, matériels, personnels (dont services municipaux)		Prestations en nature (dont services municipaux)	
Personnel bénévole		Bénévolat	
Secours en nature (vêtements, alimentation,...)		Dons en nature	
Total (indépendant du Total Charges)		Total (indépendant du Total Produits)	

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 (année civile)

(Ne pas indiquer les centimes d'euros)

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
60- Achats liés à l'activité		70- Vente de Produits finis, prestations de services	
Achat de spectacles		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation,...)		Prestations (CAF, MSA,...)	
Fournitures non stockables (eau, énergie, électricité)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement (tout équipement dont le prix est inférieur est à 600 euros pièce HT)		Divers :	
Fournitures administratives (bureau, informatique,...)		74- Subventions	
Fournitures spécifiques liées à l'activité		Etat	
Divers :		Région(s)	
61- Services extérieurs		Département(s)	
Sous-traitance générale		Commune(s) : Saint-Cannat	
Locations mobilières et immobilières		Métropole / Territoire du Pays d'Aix	
Entretien et réparation		Divers :	
Assurances		75- Vie sociale de l'association	
Documentation et formation des bénévoles		Cartes de membres, cotisations	
Divers :		Partenariat, sponsors, mécénat	
62- Autres services extérieurs		Divers :	
Honoraires		76- Produits financiers	
Information, publicité, publication		77- Produits exceptionnels	
Déplacements, missions et réceptions		78- Reprise sur amortissements et provisions	
Frais postaux et de télécommunication		79- Transferts de charges	
Services bancaires			

Divers :			
63- Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel			
Salaires bruts (salaire net + charges salariales)			
Charges sociales (charges patronales)			
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante			
SACEM, SACD			
Bourses accordées aux adhérents (remise de cotisations)			
Divers (adhésion à une fédération...)			
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotations de l'exercice			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Engagements à réaliser			
Total Charges		Total produits	
Excédent		Déficit	
86- Emplois des contributions en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens, locaux, matériels, personnel (dont services Municipaux)		Prestations en nature (dont Services Municipaux)	
Personnel bénévole		Bénévolat	
Secours en nature (vêtements, alimentation,...)		Dons en nature	
Total (indépendant du Total Charges)		Total (indépendant du Total Produits)	

ACTION OU ÉVÉNEMENT PRÉVU EN 2025

Date de mise en œuvre prévue :

Lieu de réalisation :

Contenus et objectifs de l'action ou de l'événement : Joindre une note de présentation du projet

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE L'ÉVÉNEMENT

(Ne pas indiquer les centimes d'euros)

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Divers : Achat buvette		Divers :	
Services extérieurs		Subventions	
Location		État	
Entretien		Région(s)	
Assurances		Département(s)	
Divers : SACEM / SACD		Commune(s) : Saint Cannat	
Autres services extérieurs		Métropole / Territoire du Pays d'Aix	
Honoraires		Divers : Cotisations	
Information, publicité, publication		Mécénat :	
Déplacements, missions et réceptions			
Charges de personnel			
Salaires bruts (salaire net + charges salariales)			
Charges sociales (charges patronales)			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
Total Charges		Total produits	
Excédent		Déficit	
86- Emplois des contributions en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens, locaux, matériels		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
Secours en nature (vêtements, alimentation ?...)		Dons en nature	
Total (indépendant du Total Charges)		Total (indépendant du Total Produits)	

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Année 2024

Vu le Décret n°2021-1947 du 31/12/2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 :

L'association

Déclarée à le/...../..... sous le numéro

Dont le siège social est située à

Représentée par son(sa) président(e)

Habilité(e) à l'effet des présentes par une décision du conseil d'administration en date du/...../.....

Ci-annexée, s'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain suivant.

Article 1 : Engagements de l'association

L'association ou la fondation sollicitant une subvention à la municipalité de Saint-Cannat s'engage à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la Constitution,
- respecter les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Les collectivités territoriales ne peuvent pas octroyer de subvention à une association ou une fondation si son activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite sont illicites ou incompatibles avec le présent contrat d'engagement républicain.

Article 2 : Information au sein de l'association

L'association ou la fondation qui s'est engagée à respecter les principes inscrits dans le présent contrat d'engagement républicain en informe ses membres par tout moyen.

Article 3 : Non-respect du présent Contrat

S'il est établi que l'association ou la fondation bénéficiant d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite, ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'association ou la fondation qui la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration. La collectivité enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire. Si la Commune procède au retrait d'une subvention, elle communique sa décision au représentant de l'État dans le département du siège de l'association et, le cas échéant, aux autres autorités et organismes concourant à sa connaissance au financement de cette association ou de cette fondation.

Fait à le/...../.....

Signature du(de la) président(e)

Cachet de l'association



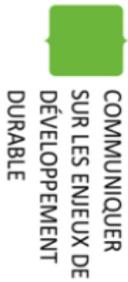
VILLE DE SAINT-CANNAT CHARTRE ÉCO CITOYENNE POUR LES MANIFESTATIONS



L'objectif de la Charte éco citoyenne étant de limiter l'impact environnemental et comportemental des événements organisés, je m'engage, au nom de mon association/entreprise, à développer des pratiques éco responsables, et à suivre les recommandations de la charte, à chaque étape de l'événement depuis sa conception, son exploitation, jusqu'à son démontage.

En signant cette charte, ma responsabilité est engagée.

Rappel de nos engagements



► Nom de l'Association/Entreprise

► Nom du responsable

► Date

► Signature